CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E201754** **VALABLE JUSQU'AU** **31/01/2025**

ÉDITÉ LE 06/02/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/10/2015

Raison sociale : ALP CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 11/10/2023

Capital : 4 500

2 BIS RUE JACQUES MONOD
ZI MONOD
58640 VARENNES VAUZELLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS

Siret : 814 101 507 00022

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0032846

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 158019273 T -MCE -001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 158019273T001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 03 86 60 94 75 **Fax :**

Portable : 06 42 48 06 56

Responsabilité légale :
DOGAN ALPEREN DIRECTRICE GENERALE / DOGAN IBRAHIM PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@alp-construction.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 759 312 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	9	01/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

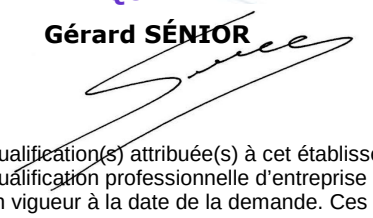

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.